

Le renouvellement de l'autorisation d'émettre de M6 à l'étude

La première audition publique prévue par la loi sur l'audiovisuel du 1er août 2000, qui fixe le cadre des renouvellements des autorisations d'émettre hors appel à candidature, s'est tenue le 14 mars dernier. M6 vient en effet de rencontrer le CSA pour discuter du renouvellement pour cinq ans de sa convention, qui devrait être signée d'ici le 1er septembre prochain. De nouvelles dispositions concernant la protection de l'enfance et de l'adolescence, les obligations déontologiques de la chaîne, le temps de publicité, les quotas de production et de diffusion? devraient venir amender la convention actuellement en vigueur.